

Délibération n°2024.10.02 :

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CAO (REMPLACEMENT DE M. PÉCOT ET M. RASSAËRT)

Date de convocation :23 septembre 2024

Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Myriam DUTEIL, Département de l'Eure, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Damien THIÉBAULT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire

Délégués titulaires excusés :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire

Pouvoirs :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Myriam DUTEIL
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, pouvoir à Jean-Pierre BREUGNOT
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, pouvoir à Damien THIÉBAULT
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, pouvoir à Damien THIÉBAULT
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, pouvoir à Philippe MARIE
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, pouvoir à Jean-Pierre BREUGNOT

Secrétaire de séance : Jean-François BERNARD

Carte : Compétence principale - Art 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	14	7	14	0	0	14
Voix	41	21	41	0	0	41



Exposé des motifs

Le Président rappelle que l'article 5 du règlement intérieur prévoit que la commission d'appel d'offres est composée du président et de cinq membres titulaires.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de membres suppléants, en nombre égal à celui des membres titulaires, parmi les délégués syndicaux.

Lors des dernières élections à la CAO en décembre 2023, il avait été décidé l'organisation suivante, basée sur une répartition homogène des membres entre la rive droite et la rive gauche de l'aval vers l'amont :

Titulaires	Suppléants
Cyriaque LETHUILLIER	Jean-François BERNARD
Philippe MARIE	Hubert LECARPENTIER
Hugo LANGLOIS	Bertrand PÉCOT
Bernard LEROY	Frédéric DUCHÉ
Alexandre RASSAËRT	Jean-Pierre BREUGNOT

Respectivement en mai et en juin 2024, le Département de l'Eure a délibéré pour remplacer M. RASSAËRT par Mme DUTEIL et la Communauté de Communes Roumois Seine a désigné M. THIÉBAULT en remplacement de M. PÉCOT.

Il convient par conséquent de remplacer les délégués sortants au sein de la CAO.

Délibération

Le comité syndical,

VU :

- l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- le règlement intérieur du syndicat mixte.

CONSIDÉRANT :

Considérant que Madame DUTEIL, Messieurs Cyriaque LETHUILLIER, Philippe MARIE, Hugo LANGLOIS, Bernard LEROY sont candidats pour être membres titulaires de la commission d'appel d'offres,

Considérant que Messieurs Jean-François BERNARD, Hubert LECARPENTIER, Damien THIEBAULT, Frédéric DUCHÉ et Jean-Pierre BREUGNOT sont candidats pour être membres suppléants de la commission d'appel d'offres,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- La désignation à la commission d'appel d'offres des cinq membres titulaires suivants :
 - Cyriaque LETHUILLIER
 - Philippe MARIE
 - Hugo LANGLOIS

- Bernard LEROY
- Myriam DUTEIL

- La désignation à la commission d'appel d'offres des cinq membres suppléants suivants :

- Jean-François BERNARD
- Hubert LECARPENTIER
- Damien THIEBAULT
- Frédéric DUCHÉ
- Jean-Pierre BREUGNOT

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande

Julien DEMAZURE

Exposé des motifs

Le Président rappelle que l'article 5 du règlement intérieur prévoit que la commission d'appel d'offres est composée du président et de cinq membres titulaires.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de membres suppléants, en nombre égal à celui des membres titulaires, parmi les délégués syndicaux.

Lors des dernières élections à la CAO en décembre 2023, il avait été décidé l'organisation suivante, basée sur une répartition homogène des membres entre la rive droite et la rive gauche de l'aval vers l'amont :

Titulaires	Suppléants
Cyriaque LETHUILLIER	Jean-François BERNARD
Philippe MARIE	Hubert LECARPENTIER
Hugo LANGLOIS	Bertrand PÉCOT
Bernard LEROY	Frédéric DUCHÉ
Alexandre RASSAËRT	Jean-Pierre BREUGNOT

Respectivement en mai et en juin 2024, le Département de l'Eure a délibéré pour remplacer M. RASSAËRT par Mme DUTEIL et la Communauté de Communes Roumois Seine a désigné M. THIÉBAULT en remplacement de M. PÉCOT.

Il convient par conséquent de remplacer les délégués sortants au sein de la CAO.

Délibération

Le comité syndical,

VU :

- l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- le règlement intérieur du syndicat mixte.

CONSIDÉRANT :

Considérant que Madame DUTEIL, Messieurs Cyriaque LETHUILLIER, Philippe MARIE, Hugo LANGLOIS, Bernard LEROY sont candidats pour être membres titulaires de la commission d'appel d'offres,

Considérant que Messieurs Jean-François BERNARD, Hubert LECARPENTIER, Damien THIEBAULT, Frédéric DUCHÉ et Jean-Pierre BREUGNOT sont candidats pour être membres suppléants de la commission d'appel d'offres,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- La désignation à la commission d'appel d'offres des cinq membres titulaires suivants :
 - Cyriaque LETHUILLIER
 - Philippe MARIE
 - Hugo LANGLOIS

- Bernard LEROY
- Myriam DUTEIL

- La désignation à la commission d'appel d'offres des cinq membres suppléants suivants :

- Jean-François BERNARD
- Hubert LECARPENTIER
- Damien THIEBAULT
- Frédéric DUCHÉ
- Jean-Pierre BREUGNOT

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande



Julien DEMAZURE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200092492-20241007-2024-10-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2024